

## **Travaux de mise aux normes école maternelle et salle des fêtes à Venerque**

### **MAITRE D'OUVRAGE**

**Mairie de Venerque**  
12 Place St-Pierre 31810  
Tél : 05 62 11 59 50  
Fax : 05 62 11 59 51  
Courriel : dgs@mairie-venerque.fr

### **Bureau de contrôle**

APAVE SUDEUROPE  
Département Bâtiment  
Agence Toulouse Rive Droite  
9 Avenue des Pyrénées  
31240 L'Union  
Tél : 05 61 37 62 08  
Fax : 05 61 37 62 90

### **SPS**

SARL BERGER ROBERT  
Mr Luc Horblin  
201 chemin Agrief  
31860 Labarthe sur Lèze  
05 61 76 22 26  
06 66 98 28 63

### **MAITRE D'ŒUVRE Didier JOYES ARCHITECTE**

16, rue Arnaud Vidal  
31000 TOULOUSE  
Tel: 05 61 62 46 46  
Fax: 05 61 62 56 26

**DCE  
CCTP**

Avril 2016

**Lot 2 : Plâtrerie / Isolation / doublages / Faux-Plafonds**

## Table des matières

<b>02.1.</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>02.2.</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>	<b>7</b>
<b>02.3.</b>	<b>ECOLE MATERNELLE .....</b>	<b>7</b>
02.3.1.	DEPOSES PORTES ET LEUR CADRES.....	7
02.3.2.	CLOISONS 98 / 48 CF 1 H00 .....	7
02.3.3.	TRAPPE DE VISITE CHEMIN DE CABLES. ....	7
02.3.4.	DOUBLAGE BA 18 .....	7
02.3.5.	FAUX-PLAFOND CF 1 H00.....	7
02.3.6.	CREATION OUVERTURE EN CLOISON + REPRISE .....	8
02.3.7.	POSE DES HUISSERIES BOIS SUR CLOISONS SECHES.....	8
<b>02.4.</b>	<b>SALLE DES FETES.....</b>	<b>8</b>
02.4.1.	DOUBLAGE LOCAL ARCHERS CF 2 H00.....	8
02.4.2.	FLOCAGE CF 2 H00.....	8
02.4.3.	CLOISONS CF 2 H00.....	9
02.4.4.	CLOISON POUR COFFRET ALARME.....	9
02.4.5.	CLOISONS POUR ARMOIRE ELECTRIQUE .....	9
02.4.6.	DOUBLAGE DU LINTEAU A L'ETAGE .....	9
02.4.7.	POSE DES HUISSERIES SUR CLOISONS SECHES .....	9
<b>02.5.</b>	<b>OPTION DE REFECTION DES SANITAIRES EN SALLE DES FETES.....</b>	<b>9</b>
02.5.1.	OPT 1 : CLOISONS 98 / 48.....	9
02.5.2.	OPT 2 : DOUBLAGE BA 13 .....	10

## 02.1. GÉNÉRALITÉS

### ETABLISSEMENT DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE :

**Dans tous les cas les visites de site sont obligatoires, au vu des travaux de réfection et de maintenance, de manière à ce que l'entreprise puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Il ne sera accepté aucun travail supplémentaire après signature des marchés.**

### CONDITIONS D'EXECUTION

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter. Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire. Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son MARCHE.

L'entrepreneur, Maître des Techniques propres à son Corps d'Etat doit aviser par écrit le Maître d'Œuvre au plus tard à la remise de l'Appel d'Offres, de toutes réserves et remarques, quant aux prescriptions contenues dans le présent descriptif qui lui semblent incompatibles avec les règles de l'art et la bonne construction.

En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs. D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son MARCHE.

- . SECURITE GENERALE DES USAGERS Pendant l'exécution des travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers du domaine public ainsi que du personnel travaillant sur place (voir à ce sujet le chapitre "Généralités tous corps d'état" et le PGC). En particulier :
  - il fera procéder à la mise en place de tous échafaudages et protections efficaces contre les chutes, les projections et poussières
  - les sorties de chantier seront signalées par des panneaux réglementaires et nettement dégagés de part et d'autre des sorties de chantier de façon à attirer l'attention des usagers de l'espace public. Ces panneaux sont à la charge du lot gros oeuvre, mais chacun doit s'appliquer à les maintenir en place et visibles pendant sa présence sur le chantier
  - lors des phases d'intervention en bordures du domaine public une procédure particulière sera étudiée et mise en place.
- . CIRCULATION Pour éviter que la circulation des véhicules de transport nécessaires à l'exécution du chantier n'apporte une gêne trop importante à la circulation, l'entrepreneur aura soin de prévoir les dispositions permettant d'assurer la fluidité du trafic tout en assurant la sécurité des personnes aux abords du chantier. L'avis des services de voirie ou de police sera demandé. Le Maître d'Oeuvre d'exécution pourra définir des itinéraires spécifiques réservés à la circulation des poids lourds et à la desserte du chantier, afin de ne pas perturber les voies d'accès. Les modifications rendues obligatoires par l'évolution des travaux devront être communiquées au Maître d'Oeuvre par l'entrepreneur suffisamment en avance pour pouvoir consulter les services intéressés.
- . SALISSURES DES VOIES EXTERIEURES Pendant toute la durée du chantier, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas salir ou détériorer la voie publique et les

voiries existantes intérieures à l'opération. Il est rappelé qu'il sera entièrement responsable des accidents causés par la négligence de ces prescriptions ; de plus, à défaut, le Maître d'Oeuvre d'exécution pourra faire procéder d'office et aux frais de l'entreprise aux nettoyages et réfections indispensables à la sécurité des tiers ainsi qu'aux réfections de trottoirs, bordures, chaussées, etc.

- . **SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE** Conformément à la loi du 31/12/93 mise en application le 1/03/95, une mission de coordination en matière de sécurité et de santé sera affectée au chantier. Un Plan Général de Coordination fait partie des pièces du dossier de consultation, l'entrepreneur prendra en compte ses préconisations dans l'organisation du chantier et son installation. Obligations de l'entreprise :

- Respecter les obligations de sécurité (L.230.3)
- Faire respecter les obligations de sécurité, y compris aux sous-traitants. (R.238.29)
- Faciliter l'intervention du coordonnateur (L.235.5)
- Rédiger le PPSPS : (archivage 5 ans) (R.238.26 à 36) avant tout début des travaux. Si le seuil à partir duquel l'obligation de rédiger un PPSPS est relativement bas par rapport aux obligations antérieures, il convient de rappeler que ce plan est un outil de prévention et non pas une simple obligation administrative : en conséquence il ne peut qu'aider les entreprises dans leurs actions de prévention et de sécurité. 1. 2. 3. 4.

Les règles d'accessibilité résultant de

la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précisée par le décret 2006-555 du 17 mai 2006

l'arrêté 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er Août 2006

l'arrêté du 21 mars 2007 accessibilité des ERP et des IOP existants

la circulaire interministérielle du 30 ,novembre 2007

s'appliquent à la présente opération.

Il en résulte pour l'entreprise, la nécessité absolue de respecter les dimensions des ouvrages précisées sur les plans, et d'attirer l'attention de la maîtrise d'oeuvre sur les dispositions du projet contraires à cette application de la réglementation qu'il remarquerait lors de son étude de prix.

## **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

- . **TEXTES ET REGLEMENTS** Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif. Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise. L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

- . **QUALITE DES MATERIAUX** Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages et prestations

du présent lot devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des "Documents de référence contractuels" visés ci-avant et aux normes qui y sont citées
- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

#### MISE EN OEUVRE

Fourniture au bureau de contrôle, au maître d'oeuvre, après approbation par le bureau de contrôle, des plans et détails d'exécution des ouvrages ainsi que des fiches techniques des matériaux.

Fourniture aux corps d'état gros oeuvre, charpente couverture et menuiserie, des plans des réservations nécessaires pour évacuations des EP, relevés, protection, pendant la période de préparation du chantier.

Avant tout début des travaux, l'entrepreneur procédera à la réception des supports avec les corps d'état le précédant.

A la fin du chantier, fourniture du dossier des ouvrages exécutés constitué des documents d'exécution décrits ci-dessus et mis à jour après exécution.

Aucun travail d'étanchéité ne sera entrepris par une température extérieure <2°C.

### **Généralité sur les ouvrages de plâtrerie :**

#### **Normes et réglementations.**

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art, normes, DTU, textes, normes et règlements en vigueur au jour de la soumission, et notamment :

- Les cahiers de prescriptions communes et clauses usuelles de la direction de l'Équipement du département ou sont situés les travaux.
- Les règlements municipaux ou communautaires.
- Les prescriptions du Service départemental de la Protection civile et les suggestions du service local de lutte contre l'incendie.
- Fascicules 35, 70 et 71 des C.C.T.G. aux marchés publiés du bâtiment.

De plus l'entrepreneur est tenu de respecter la législation et la réglementation en vigueur, notamment les coefficients d'isolation thermique et phonique.

Et selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement :

- Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages
- N° 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

#### **Les travaux comprennent :**

- La pose des huisseries fournies par le lot Menuiserie bois
- l'amenée de tous les matériaux et éléments de construction (avec manutention, pose, stockage, et levage sur le chantier).
- le traçage des cloisons, faux plafonds et leur mise en œuvre (cloisons et doublages)
- tous les échafaudages nécessaires.
- mise en place, scellements, calfeutrements et vissage des huisseries, bâtis de placards, de gaines et poteaux d'angles de cloisons.
- calfeutrements au droit des murs béton et des pièces de menuiserie pour les doublages, calfeutrement des plinthes de toute nature, et viroles de ventilation

**PROJET:** Travaux de mise aux normes école maternelle et salle des fêtes à Venerque  
**MAITRE D'OUVRAGE:** Mairie de Venerque  
**AGENCE D'ARCHITECTURE:** Didier JOYES

- têtes de doublages, doublage des allèges, tableaux intérieurs d'ouvertures...
- façons de joints en creux, tapées et arrêt d'isolation...
- finition des rebouchages après passage des corps d'état, avant peinture
- enlèvement de tous les gravats.
- le nettoyage des sols par brossage métallique et ceux-ci dans leur ensemble, ainsi que des huisseries et bâtis des menuiseries extérieures.
- le nettoyage éventuel des coulures et éclaboussures sur murs
- la pose des fourreaux et taquets bois fournis par les autres corps d'état
- La pose d'éléments spéciaux pour renfort et supports
- la pose d'éléments spéciaux pour renfort d'angles saillants.
- la fourniture et la pose dans toutes les pièces humides ( sanitaires) de plaques de plâtre traitées contre l'humidité (conforme au DTU)
- et de manière générale toutes prestations non spécifiquement décrites dans le présent CCTP mais nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.
- vérification des compositions des éléments de plafonds et de cloisonnement pour les degrés de coupe feu et de stabilité au feu
- Relation constante avec les autres corps d'état afin d'assurer une bonne finition des ouvrages et le respect du planning.
- L'amenée de tous les matériaux et éléments de construction (avec manutention, pose, stockage, et levage sur le chantier).
- Les réservations pour encastremements lumineux en coordination avec électricien.

## **02.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

**Les travaux devront être réalisés en site occupé, et sur une période de deux mois des congés scolaires, de Juillet à Août.**

### **02.3. ECOLE MATERNELLE**

#### **02.3.1. Déposes portes et leur cadres.**

Dépose portes et leur cadre, compris reprise au plâtre des cloisons si nécessaire.

**Localisation** : Dépôt, sur cloison entre dépôt et dégagement, et porte bureau existante.

#### **02.3.2. Cloisons 98 / 48 CF 1 H00**

Cloison en plaques de « Placoplâtre » ou équivalent. La largeur totale de la cloison est de 98 mm, le calfeutrement avec les portes devra être particulièrement soigné. La hauteur de la cloison est jusque sous charpente, et à l'étage jusque sous bac acier. Hauteur approximative : 5 mètres.

Ces cloisons devront être C.F. 1H, elles sont constituées de :

- 1 ossature métallique de 48 mm, montants adaptés à la hauteur de la cloison
- d'un remplissage en laine de verre semi rigide de 45 mm d'épaisseur.
- 2 BA13 sur chaque face

Rail fixé sur talon béton ( au lot maçonnerie ), présence d'amiante en sol.

Compris percuteurs, joints périphériques et toutes sujétions.

Compris doublage chemin de câble.

Compris déplacement évacuations et alimentations machines à laver si nécessaire. ( pas de lot plomberie sur cet appel d'offre ).

**Localisation** : Dépôt, sur cloison entre dépôt et dégagement sur cloison tableau élec, en bureau, voir plans.

#### **02.3.3. Trappe de visite chemin de câbles.**

Fourniture et pose de trappe de visite 60cm X 210cm, compris cadre, assurant un CF 1h00.

**Localisation** : dépôt

#### **02.3.4. Doublage Ba 18**

Création doublage 1 plaque Ba18, collé en cloison existante. ( impossibilité de fixer en sol suite à présence d'amiante )

**Localisation** : dépôt, sur cloison entre dépôt et bureau.

#### **02.3.5. Faux-Plafond CF 1 H00**

Fourniture et pose de plaques « Placoplâtre » type Placoflam, Lisaflam ou équivalent fixées au moyen de profils en métal galvanisé sous charpente bois, compris profilés métalliques de bordure pour finitions d'arrêt. Compris isolation en laine de roche 100 mm d'épaisseur minimum.

Compris finitions, fermetures et retombés avec les divers plafonds, la retombée placo aura une épaisseur de 5 cm (épaisseur de l'ossature), finition soignée.  
Classement au feu M1  
Compris toutes sujétions.

**Localisation :** Dépôt

### **02.3.6. Création ouverture en cloison + reprise**

Les travaux comprennent :

- La création d'une ouverture dans la cloison du couloir menant au dortoir, pour pose porte 93/204.
- Reprises diverses placo, ossature, profilés d'arrêt, rejointement nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage.

**Localisation :**

- couloir accès dortoir

### **02.3.7. Pose des huisseries bois sur cloisons sèches**

Mise en place des huisseries fournies par le lot menuiserie intérieure bois, les montants des portes sont de l'épaisseur de la cloison. (coordination avec les lots menuiserie et Gros œuvre).

**Localisation :**

Dépôt et bureau, couloir accès dortoir

## **02.4. SALLE DES FETES**

### **02.4.1. Doublage local archers CF 2 h00**

Doublage 1/2 STIL ou pose collée 1 Ba 13 sur chaque face. Compris raccords de plaques et finitions. Compris dépose plinthes existantes, préparation du support et toutes sujétions. Hauteur actuelle sous-plafond : 320 cm.  
Compris obturation VB, VH et ancien guichet billetterie.  
Fourniture et pose de plinthes carrelage identiques à l'existant au présent lot.

**Localisation :**

Voir plans ; local archers, Mur entre local et reste de la salle, sur toute la longueur du mur côté salle.

### **02.4.2. Flocage CF 2 h00**

En sous-face de dalle pour assurer un degré CF2H. Compris dépose et repose plaques de faux-plafond en stockage.  
Compris préparation des supports.

**Localisation :**

Voir plans ; Plafond local archers, plafond en stockage.



### **02.4.3. Cloisons CF 2 h00**

Cloison STIL en 98 / 48, avec plaques Placoflam, isolation laine de roche 45 mm, ou équivalent degré CF 2 H00. Compris raccords de plaques et finitions. Compris préparation du support et toutes sujétions. Hauteur actuelle sous-dalle : 364 cm.

**Localisation :**

Voir plans ; Cloison en sas entre stockage et salle.

### **02.4.4. Cloison Pour coffret alarme.**

**Localisation :**

Voir plans ; Coffret alarme crée en rez-de-chaussée.( trappe de visite au lot menuiserie ).

### **02.4.5. Cloisons Pour armoire électrique**

Création placard aux dimensions du tableau électrique.

**Localisation :**

Voir plans ; Tableau électrique crée en rez-de-chaussée.( trappe de visite au lot menuiserie ).

### **02.4.6. Doublage du linteau à l'étage**

Création d'un doublage pour le linteau à l'étage si réalisé en IPN.

Le doublage devra assurer un stabilité au feu de ½ h00 de l'ouvrage. Le doublage sera sur toute la longueur du linteau, des deux côtés du mur, et jusque sous faux-plafond.

**Localisation :**

Voir plans ; linteau crée à l'étage

### **02.4.7. Pose des huisseries sur cloisons sèches**

Mise en place des huisseries fournies par le lot menuiserie intérieure bois, les montants des portes sont de l'épaisseur de la cloison. (coordination avec les lots menuiserie et Gros œuvre).

**Localisation :**

Local archers, et sas stockage.

## **02.5. OPTION DE REFECTION DES SANITAIRES EN SALLE DES FETES**

### **02.5.1. OPT 1 : Cloisons 98 / 48**

Cloison en plaques de « Placoplâtre » ou équivalent. La largeur totale de la cloison est de 98 mm, le calfeutrement avec les portes devra être particulièrement soigné. La hauteur de la cloison est jusque sous hourdis. Hauteur approximative : 235 cm.

Ces cloisons sont constituées de :

**PROJET:** Travaux de mise aux normes école maternelle et salle des fêtes à Venerque

**MAITRE D'OUVRAGE:** Mairie de Venerque

**AGENCE D'ARCHITECTURE:** Didier JOYES

- 1 ossature métallique de 48 mm, montants adaptés à la hauteur de la cloison
- d'un remplissage en laine de verre semi rigide de 45 mm d'épaisseur.
- 2 BA13 sur chaque face

Compris renforts pour fixation barre de relèvement et lave-mains.

Compris perceurs, joints périphériques et toutes sujétions.

**Localisation :** sanitaires

### **02.5.2. OPT 2 : Doublage ba 13**

Doublage du mur de façade Sud en plaques de « Placoplâtre » ou équivalent. La largeur totale de la cloison est de 60mm le calfeutrement avec les pavés de verre devra être particulièrement soigné. La hauteur de la cloison est jusque sous hourdis. Hauteur approximative : 235 cm.

Ces cloisons sont constituées de :

- 1 ossature métallique de 48 mm, montants adaptés à la hauteur de la cloison
- 2 BA13 sur face intérieure

Compris perceurs, joints périphériques et toutes sujétions.

**Localisation :** sanitaires, mur façade Sud.